

HIBOU DES MARAIS

Asio flammeus

Code Natura 2000 : A222

Statut de protection

Protégé en France

Annexe I Directive « Oiseaux »

Annexe II Convention de Berne

Annexe II Convention de Washington

Annexe A Règlement CEE / CITES

En Champagne

Comptage 2007 :

Pas observé mais sans doute présent

Habitats :

milieux ouverts à végétation basse (friches, prairies)



© Eric SANSALUT

Photo 4 (Eric SANSALUT)

Statut : sédentaire, occasionnel en toutes saisons, non nicheur.

Présence : toute l'année.

Description de l'espèce

L'un des seuls rapaces nocturnes partiellement diurnes, le Hibou des marais est d'une taille légèrement supérieure au Hibou moyen-duc. Son poids varie de 260 à 425 g pour une envergure de 95 à 110 cm. Son dos est brun parsemé de taches et de traits grossiers jaunâtres, beiges et blancs.

Le tour de son cou est rayé de couleur foncée, ces rayures se concentrant jusqu'à la poitrine. Son ventre clair est parcouru par des liserés foncés, fins et élégants. En vol, le dessous des ailes paraît blanc, leur pointe est noire. Dessus, la main est en grande partie jaune, ce ton longeant la partie postérieure du bras jusqu'au corps. Ses yeux jaunes, dont le contour est noir, sont caractéristiques. Il possède de petites aigrettes rudimentaires qui lui donnent plutôt une allure de chouette lorsqu'il est posé. Il est migrateur dans le nord de l'Europe et sédentaire ailleurs.

Biologie / écologie

Le Hibou des marais étant partiellement diurne, le contact d'une silhouette de rapace "nocturne" en plein jour est susceptible de révéler sa présence. Il recherche ses proies en volant à faible distance du sol. De loin, la longueur de ses ailes peut faire penser à une buse ou un busard. Il se rencontre dans des milieux ouverts à végétation basse.

Son chant se compose d'une série rapide de 6 à 20 "bou" sourds et résonnants. En parade nuptiale, le mâle effectue des claquements d'ailes.

Cette espèce niche au sol. La femelle pond de 4 à 8 œufs entre la mi-mars et la fin juin, l'incubation dure de 24 à 29 jours. Les jeunes restent au nid après l'éclosion (ils sont nidicoles) mais quittent le nid entre 12 et 17 jours. Ils ne s'envolent vraiment que vers l'âge de 24 à 27 jours et restent dépendants de leurs parents pendant quelques semaines.

Solitaire en période de reproduction, le Hibou des marais est grégaire en hiver où il se rassemble en dortoirs d'une dizaine d'individus en moyenne.

C'est un chasseur spécialiste des micro-mammifères. Le campagnol des champs est essentiellement prélevé avec quelques rares oiseaux (alouettes et pipits). Sa technique de chasse est comparable aux busards et il peut être confondu à grande distance avec ces

derniers. Près de l'observateur, sa grosse tête ronde trahit tout naturellement son appartenance à la famille des rapaces nocturnes.

Distribution et effectifs

Europe de l'ouest : la population européenne est estimée entre 13 300 et 26 300 couples. Si les oiseaux présents le plus au sud de l'aire de répartition semblent sédentaires, ceux situés le plus au nord (Russie, Scandinavie, Allemagne et Pays-Bas) sont de grands migrateurs puisqu'ils hivernent jusqu'en Afrique de l'ouest. Aussi, c'est surtout en migration pré et post-nuptiale que les hiboux des marais peuvent être le plus souvent observés en France.

France : cet oiseau est un nicheur et un hivernant rare dans notre pays. Les effectifs avancés en France varient selon les auteurs. En période de reproduction, 10 à 100 couples sont présentés selon Rocamora et Yeatman - Berthelot (1999), contre 50 à 250 couples pour Birdlife 2004. Concernant l'hivernage, Rocamora et Yeatman indiquent 200 à 500 individus. Ceux-ci sont plutôt localisés dans le nord, le nord-est et les marais de l'ouest de notre pays. Une part importante des effectifs nicheurs et hivernants est présente dans les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Région Centre : la reproduction de l'espèce est irrégulière, il peut être présent sur l'ensemble des départements de la région (notamment dans l'Indre, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir), en petit nombre.

ZPS Champagne : sa présence est sans doute occasionnelle. Les chances de le confondre avec le Hibou moyen duc, qui est très présent sur la zone, sont importantes et nous conduisent à être très prudents sur la validation des observations qui peuvent concerner cette espèce. Cette année, de nombreuses observations de Hibou moyen duc ont été faites parfois avant 20 heures au printemps (mai-juin), alors que le crépuscule et la nuit ne s'installent que plus de deux heures après cet horaire. Au printemps 2007, lors des comptages Busard et des autres opérations de suivi, le Hibou des marais n'a pas formellement été observé. Cependant, un individu a été observé avec certitude alors qu'il était en migration post-nuptiale, le mardi 16 octobre 2007 sur la commune de Sublaines, au lieu dit « Croix de la main » par Guillaume FAVIER, Michel HUBERT et Jean-Michel POUPINEAU du Service Technique FDC 37 .

Habitats

Habitat de chasse

Terrain de chasse : friches (4), prairies (3), champs de céréales (1).

Probablement jachères (2) et pelouses calcicoles (5). Plus généralement, landes et marais.

Menaces

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le Hibou des marais en Champagne sont :

- la disparition des milieux ouverts non cultivés (landes, friches, pelouses calcicoles, prairies, ...);
- la raréfaction des zones humides ;
- le manque de disponibilités alimentaires (campagnols et micro-mammifères..).

Contrairement à ce que son nom indique, le Hibou des marais n'est pas particulièrement inféodé aux marais, même s'il affectionne le plus souvent des habitats marqués par la présence de l'eau. Il fréquente les milieux ouverts non cultivés en général (landes, friches, marais, prairies naturelles, pelouses calcicoles...), riches en campagnols et micro-mammifères qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire. Il est d'ailleurs tributaire de la quantité de ces proies pour sa reproduction et pour le maintien de sa population. Il est donc assez difficile de distinguer à court terme des tendances précises d'évolution des effectifs de cette espèce instable. La destruction des zones humides ainsi que la modification des pratiques agricoles et des milieux ouverts sont à l'origine de la vulnérabilité de cet Hibou.

Ces pratiques modifient non seulement l'aspect physique des milieux mais aussi leur qualité trophique, concourant à la raréfaction des populations de campagnols.

Mesures de gestion favorables à l'espèce

Seuls **le maintien et la gestion de l'ensemble des zones ouvertes** qu'affectionne l'espèce peuvent favoriser la pérennité des populations actuelles, et pourraient, à terme, permettre une évolution positive des effectifs. Les mesures de gestion favorables aux espèces de busards peuvent être reprises pour cette espèce même s'il existe des différences quant aux milieux utilisés et/ou aux périodes de présence.

